

Adresse aux participant.e.s au congrès de l'Association des maires et des présidents de Communautés de la Haute-Garonne

Toulouse, le 1^{er} octobre 2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes réunis aujourd'hui pour participer à l'assemblée générale de l'AMF 31.

La CGT Finances publiques 31 a décidé de s'adresser à vous concernant la poursuite des attaques contre les services publics, et notamment celui des Finances publiques. Au quotidien, vous êtes amenés à prendre des décisions et à mettre en œuvre le projet politique issu de vos conseils municipaux et communautaires.

L'administration des Finances publiques jouait jusqu'à ces dernières années un rôle particulier à vos côtés. D'une part, elle était en charge du recouvrement des impôts sur les revenus, locaux et fonciers dus par vos administrés, tout comme les sommes dues sur les produits locaux. D'autre part, le comptable public vous aidait dans l'établissement de vos projets, de vos budgets et était garant de la gestion des deniers publics.

Nous employons l'imparfait, car la fermeture de toutes les trésoreries de proximité et de pleine compétence a rebattu les cartes en centralisant la tenue du budget des collectivités dans de grands services de gestion comptable (SGC), qui s'éloigne toujours plus de votre territoire. Ces services géreront chacun des centaines de budgets, industrialisant la gestion de vos collectivités respectives.

Le conseil aux collectivités a, lui, été confié aux « conseillers aux décideurs locaux » (CDL). Pour le moment, la satisfaction globale des élus concernant la mission de conseil est réelle, mais nous attendons de voir quelle sera leur charge de travail quand la montée en charge de leur mission sera réalisée. (Pour mémoire, seulement 10 postes de CDL sont prévus pour la Haute-Garonne)

Vous le savez, le gouvernement continue la casse de notre modèle social, casse engagée par ses prédécesseurs. La fin de la taxe d'habitation (illusion de gain de pouvoir d'achat pour les contribuables) ne va rien arranger. Beaucoup d'élus ont d'ores et déjà constaté que c'est le flou le plus complet sur sa compensation. Si ce n'est que les usagers vont devoir mettre la main au portefeuille d'une manière ou d'une autre.

Le transfert des charges de l'État sans les moyens vers les collectivités continue.

Dans 19 communes (Aspet, Aucamville, Auterive, Bazières, Blagnac, Caraman, Cazères, Salies-du-Salat, Montréjeau, Nailloux, Villefranche, Saint-Lys, Rieumes, L'Union, Montastruc, Saint-Béat, Fronton, L'Isle-en-Dodon, Aurignac) de la Haute-Garonne, les trésoreries ont tout simplement fermé (ou doivent l'être le 31 décembre 2022), soi-disant remplacées par des « accueils de proximité » aux horaires d'ouvertures très limités (une à deux demi-journées par semaine)

La CGT Finances publiques 31, avec la population et les élus de ces territoires, s'est mobilisé contre ces funestes projets. Loin d'une simple posture ou d'un archaïsme, nous sommes convaincus du rôle de nos services publics de proximité dans le cadre de l'aménagement et du développement de nos territoires. C'est pourquoi nous avons participé en 2018 à la révision du schéma de cohérence et d'organisation du territoire du Pays Lauragais par une contribution.

Notre direction locale fait supporter l'accueil de vos administrés à vos seules collectivités sans évoquer, le moins du monde, le nerf de la guerre : le financement. Vous le verrez, elle ne tarit pas d'idées plus spatiales les unes que les autres : un « bus fiscal » dans nos campagnes rurales, des accueils fiscaux

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/>
cgt.drifip31@dgifp.finances.gouv.fr

opérés par vos personnels, donc à vos frais, des plateformes téléphoniques. Qui assurera sur le long terme ces nouveaux accueils ?

Nous ne sommes pas opposés à la numérisation. Mais elle ne doit pas être un prétexte pour fermer nos services et faire fi de l'impact sur la vie locale, notamment au travers des commerces de proximité. La fracture numérique est une réalité dans notre pays. La défenseure des droits, Claire Hédon, l'a fort bien souligné dans son rapport publié le 16 février 2022 sur la dématérialisation des services publics : *« Comme dans le rapport précédent, nous avons souhaité souligner les difficultés spécifiques que rencontrent certains publics. Les majeurs protégés et les personnes détenues n'ont pas vu leur situation s'améliorer. Les personnes étrangères sont encore plus massivement empêchées d'accomplir des démarches qui sont absolument nécessaires à leur vie quotidienne et au respect de leurs droits fondamentaux. Rencontrent aussi des difficultés importantes les personnes âgées – encore souvent éloignées du numérique – les jeunes – moins à l'aise qu'on ne le croit avec l'administration dématérialisée - et les personnes handicapées – qui n'ont toujours pas affaire à des services publics accessibles. Enfin, les démarches numériques apparaissent comme un obstacle parfois insurmontable pour les personnes en situation de précarité sociale, alors même que ce sont celles pour lesquelles l'accès aux droits sociaux et aux services publics revêt un caractère vital. »*

Notre organisation syndicale persiste à penser que poursuivre l'organisation de l'État à l'identique de ce qui s'est fait ces 15 dernières années ne peut avoir pour autre conséquence d'agrandir le fossé entre deux franges de la population : l'une qui a de moins en moins besoin des services publics et peut être indépendante en matière d'appréhension des nouvelles technologies. L'autre, qui demeure fragile socialement et que la fracture numérique isole de plus en plus de l'accès aux droits que la République est censée mettre à la disposition de tous.

Nous vous engageons à poursuivre la mobilisation à nos côtés, pour les usagers de vos communes et communautés de communes, qui sont les usagers de nos services et de l'ensemble des services publics.

Nous allons continuer à réclamer au Préfet, comme nous l'avons fait en 2018, l'organisation d'une table ronde réunissant l'ensemble des acteurs concernés par l'aménagement du territoire, pour réfléchir collectivement à la société que nous souhaitons dans l'avenir.

Il n'y a de combats perdus d'avance que ceux qui ne sont pas menés. Nous vous proposons donc un modèle de délibération à communiquer au directeur régional si vous le souhaitez, afin de lui exprimer de nouveau le rejet de ce service public low-cost auquel on condamne les usagers les plus fragiles de nos territoires.

Nous sommes également à votre disposition pour toute initiative commune que vous voudriez organiser concernant ce combat.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire notre communication et restons à votre disposition pour tout échange.

Pour la section CGT Finances publiques 31,



Estelle MOLLO-GENE et Jean-Marc SERVEL